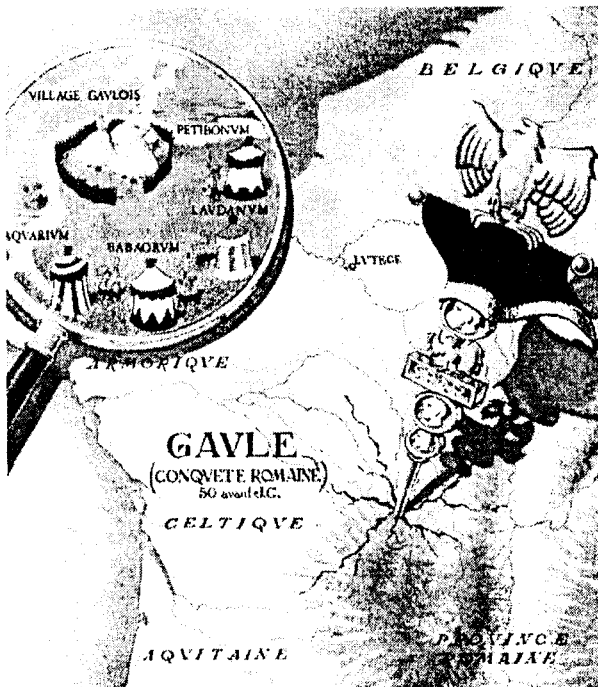


Un peu d'histoire...

L'idée de se réunir pour coopérer ensemble est fort ancienne. Jules César évoque l'existence des coopératives laitières dans "la guerre des Gaules".



On retrouve les coopératives laitières dans le Jura et la Franche-Comté au 12ème siècle. Il s'agit alors de petites associations groupant 5 ou 6 producteurs.

Entre ces sociétaires, nul contrat, aucun document écrit. Chacun apporte son lait et, à son tour, fabrique le fromage dont il devient possesseur.

En effet, la fabrication d'une meule nécessite plusieurs centaines de litres de lait, ce qui est à peu près impossible à réaliser par un producteur isolé, d'où la nécessité de se regrouper.

Au fil du temps, on s'achemine doucement vers des fruitières de la "deuxième génération". La fabrication devient alors l'affaire d'un spécialiste fromager. Celui-ci, transportant sur une charrette à bras sa chaudière et son matériel, se rend chez chacun des sociétaires à tour de rôle pour procéder à la fabrication. Les fromages numérotés sont entreposés dans une cave commune jusqu'à maturité.

Mais les déplacements incessants du fromager chargé de son matériel présentent de nombreux inconvénients. La troisième étape de l'évolution des fruitières est donc déterminée par une amélioration importante : l'installation permanente du fromager dans un local fixe.

A l'époque révolutionnaire, on assiste à l'essaimage vers la plaine de ces associations laitières jusque-là cantonnées en montagne.

Aux alentours de 1880, les syndicats agricoles connaissent un fort développement. Ils se lancent dans l'action économique et s'opposent aux pouvoirs des négociants en achetant l'engrais pour le compte de leurs adhérents. Ces syndicats se transformeront progressivement en coopératives.

Ce bref historique montre que les coopératives se sont développées pour deux raisons essentielles :

- répondre aux besoins économiques que leurs adhérents ne pouvaient satisfaire seuls,
- se défendre contre le pouvoir des négociants.

Le développement des coopératives s'est aussi accéléré à l'occasion de crises agricoles.

C'est ainsi que vers 1890, les vignobles des Charentes ayant été détruits par le Phylloxéra, les agriculteurs décident de développer la production laitière. Les industriels s'installent dans la région et commencent à acheter le lait pour le transformer.

C'est alors qu'un petit producteur (Eugène Biraud) se souvient d'un récit d'un voisin qui avait, lors de son service militaire dans le Jura, découvert et apprécié les fruitières. Dynamique et entreprenant, cet homme réussit à convaincre une trentaine de voisins de l'intérêt qu'ils trouveraient à se grouper. En 1888 naît la coopérative de Chaillé.

Par la suite, les coopératives laitières vont se développer de plus en plus rapidement, le contexte leur étant favorable :

- Les lois d'orientation agricole de 1960 et 1962 sur l'organisation économique des producteurs favorisent la création d'entreprises coopératives puissantes.
- La politique agricole commune de la Communauté européenne favorise la création et le développement de coopératives.
- Enfin, la loi de 1972 en modernisant le statut des coopératives leur permet de s'adapter à l'évolution de l'environnement économique tout en préservant leurs finalités.